e.Licences

Fiche signalétique

Date: 17/10/2025

Approbation des garants de notation

Informations détaillées		
Nature	Agrément	
Туре	Professionnel	
Catégorie	Licence communautaire (licence délivrée avec une intervention des institutions communautaires telles que la BCEAO, l'UEMOA etc.) (Catégorie G)	
Secteur d'activité	Finances et Assurance	
Sous secteur d'activité	Activités financières	
Formes juridique	SA SARL	
Nature de l'Actionnariat	Mixte	
Capital imposé (FCFA)	0	
Délai de délivrance	90	
Frais administratif (FCFA)	Non disponible	
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable	
Périodicité de renouvellement	Non disponible	
Renouvellement soumis à inspection	Non	
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non disponible	
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	0	
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non disponible	
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non disponible	
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Non applicable	

Contact de l'autorité émettrice		
Ministère	Conseil Régional de l'UMOA	
Structure	Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA)	
Autorité émettrice	Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA)	
Situation géographique	Avenue Joseph ANOMA 01 BPM 1878 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire	
Tél.Fixe	+225 27 20 33 23 04 +225 27 20 31 56 20 +225 27 20 21 57 42	
Adresse Mail	sg@crepmf.org	
Site Internet	www.crepmf.org	

	Pièces à fournir
No	sponible

Pénalités		
La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui	
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non disponible	
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Le montant de la pénalité est fonction de la nature de l'infraction (voir décision cmsj 001032016 sur les sanctions pécuniaires.	
	1-propagation de fausses informations	
	2-utilisation non autorisée de l'épargne des investisseurs à des fins personnelle	
	3-delit d'initié	
	4-atteinte à l'information public	

Documents à télécharger